

District de: Ontario  
 No division: 12 - Ottawa  
 No cour: 33-3309621  
 No dossier: 33-3309621

**FORMULAIRE 31**  
**Preuve de réclamation**  
 (articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1)  
 et alinéas 51(1)e) et 66.14b de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de  
 Community Fibre Company Inc.  
 de la ville de Lanark  
 dans la province de l'Ontario

Le créancier préfère recevoir tout avis et correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse et/ou numéro de télécopieur et/ou adresse électronique suivant(e) (une adresse postale doit être inscrite dans tous les cas) :

Adresse postale: \_\_\_\_\_

Télécopieur: \_\_\_\_\_

Adresse électronique: \_\_\_\_\_

Nom ou poste de la personne contact: \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone de la personne contact: \_\_\_\_\_

Dans l'affaire de la proposition de Community Fibre Company Inc. de Lanark en la province de l'Ontario et de la réclamation de \_\_\_\_\_, créancier.

Je, \_\_\_\_\_ (nom du créancier ou du représentant du créancier) de la ville de \_\_\_\_\_ de la province de \_\_\_\_\_, certifie ce qui suit :

1. Je suis le créancier du débiteur susnommé (ou Je suis \_\_\_\_\_ [préciser le poste ou la fonction] de \_\_\_\_\_ [nom du créancier ou de son représentant] et que je suis autorisé à représenter et [si le créancier est une personne morale] que j'ai le pouvoir de lier le créancier du débiteur susnommé).

2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.

3. Le débiteur était, à la date de la proposition, soit le 10 décembre 2025, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de \_\_\_\_\_ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle le débiteur a droit. Toute créance en devises étrangères a été convertie en monnaie canadienne au taux en vigueur à la date de la proposition.

(L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)

4. Au meilleur de ma connaissance, cette dette n'est pas (ou cette dette est ou une partie de cette dette est) éteinte par prescription en vertu de la loi qui lui est applicable.

5. Paiement au créancier par le débiteur pour cette créance est recevable (ou le débiteur est endemeur) depuis le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ et le plus récent paiement au créancier par le débiteur pour cette créance, si quelque paiement a été effectué, a été fait le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ et/ou que la plus récente renonciation au bénéfice de la prescription ou du temps écoulé a été faite le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris de son historique, de toute renonciation ou de toute action en justice y étant reliée).

6. (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises).

**A. Réclamation non garantie au montant de \_\_\_\_\_ \$**

(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du débiteur à titre de garantie et :

(Cochez ce qui s'applique.)

pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.

pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d) de la Loi (complétez le paragraphe 6. E. ci-dessous.)

District de: Ontario  
No division: 12 - Ottawa  
No cour: 33-3309621  
No dossier: 33-3309621

FORMULAIRE 31 --- Suite

Dans l'affaire de la proposition de  
Community Fibre Company Inc.  
de la ville de Lanark  
dans la province de l'Ontario

- pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d.01) de la Loi.
- pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d.02) de la Loi.
- pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d.1) de la Loi.
- pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)e) de la Loi.
- pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)f) de la Loi.
- pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)g) de la Loi.
- pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)i) de la Loi.

(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire).

- B. Réclamation du locateur suite à la résiliation d'un bail, au montant de \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :  
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

- C. Réclamation garantie au montant de \_\_\_\_\_ \$**

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du débiteur à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à \_\_\_\_\_ \$ et dont les détails sont mentionnés ci-après :  
(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie).

Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

- D. Réclamation d'un agriculteur, d'un pêcheur ou d'un aquiculteur au montant de \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de \_\_\_\_\_ \$  
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison).

- E. Réclamation d'un salarié au montant de \_\_\_\_\_ \$**

- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$

- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$

- F. Réclamation d'un régime de pension pour sommes qui n'ont pas été versées au montant de \_\_\_\_\_ \$**

- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$

- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$

- G. Réclamation contre les administrateurs au montant de \_\_\_\_\_ \$**

(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)  
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :  
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

- H. Réclamation d'un client d'un courtier en valeurs mobilières failli au montant de \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant).

District de: Ontario  
No division: 12 - Ottawa  
No cour: 33-3309621  
No dossier: 33-3309621

FORMULAIRE 31 --- Fin

Dans l'affaire de la proposition de  
Community Fibre Company Inc.  
de la ville de Lanark  
dans la province de l'Ontario

7. Au meilleur de ma connaissance, je \_\_\_\_\_(suis/ne suis pas)(ou le créancier susnommé \_\_\_\_\_(est/n'est pas)) lié au débiteur selon l'article 4 de la Loi, et (j'ai/le créancier susnommé a/je n'ai pas/le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le débiteur.

8. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du débiteur et les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon l'article 2 de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (*ou, si le créancier et le débiteur sont des <> personnes liées > au sens de l'article 4 de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois*) précédent immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie à l'article 2 de la Loi.

(Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)

9. (Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)

- Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la Loi, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.
- Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

**Avertissement :** Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

Daté le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_.

Signature du créancier ou de son représentant

District de: Ontario  
No division: 12 - Ottawa  
No cour: 33-3309621  
No dossier: 33-3309621

Formulaire de procuration / Votation

Dans l'affaire de la proposition de  
Community Fibre Company Inc.  
de la ville de Lanark  
dans la province de l'Ontario

Je, \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_, créancier dans l'affaire susmentionnée, nomme \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_, mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci \_\_\_\_\_ (étant ou n'étant pas) habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place.

Je, \_\_\_\_\_, créancier (ou Je, \_\_\_\_\_, représentant de \_\_\_\_\_, créancier), de \_\_\_\_\_, créancier dans l'affaire susmentionnée à l'égard de la somme de \_\_\_\_\_ \$, demande au syndic agissant relativement à la proposition de Community Fibre Company Inc., de consigner mon vote \_\_\_\_\_ (en faveur de ou contre) l'acceptation de la proposition, faite le 8 janvier 2026.

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_.

---

Témoin

Créancier (personne physique)

Créancier (personne morale)

---

Témoin

Par \_\_\_\_\_  
Nom et titre du signataire autorisé

Retournez à :

Ginsberg, Gingras & Associates Inc. - Syndic autorisé en insolvabilité  
Par:

---

Chantal Gingras - Syndic autorisé en insolvabilité